Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 AVR. 2015 que la convocation du Conseil a été faite le **25 mars 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **29**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS * ILE DE LA REUNION *

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 03 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : M. VLODY René – Mme SILOTIA Natacha – M. RIVIERE Lucien

Procuration : M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. Lucien RIVIERE** quitte la salle à la mise en discussion de cette affaire.

& &
&

AFFAIRE N° 6/ Acquisition foncière / Emprise de voirie :

- Chemin Miel Vert
- Régularisation par voie notariée

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 juin 1999, le Conseil a prononcé le classement en voirie communale des emprises foncières du chemin Miel Vert. Toutefois, la cession à la commune n'est pas intervenue sous la forme authentique.

Les héritiers du propriétaire, Monsieur Lucas Michel Jacques, ont sollicité de la Commune une régularisation de la cession par voie notariée. La parcelle concernée est cadastrée AE 82 pour une superficie de 2 603 m².

La cession intervient à l'euro symbolique. Sur ce type de cession, la consultation du service des domaines n'est pas obligatoire.

Le Conseil est invité à :

- Autoriser le Maire à acquérir l'emprise concernée et à demander la rédaction d'un acte notarié aux conditions sus énoncés ;
- Autoriser le Maire ou en son absence, le 1er adjoint à signer l'acte notarié correspondant ;
- Autoriser la prise en charge des frais correspondants à la régularisation foncière sur le budget communal.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstentions : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** décide :

- D'autoriser le Maire à acquérir l'emprise concernée et à demander la rédaction d'un acte notarié aux conditions sus énoncés ;
- D'autoriser le Maire ou en son absence, le 1er adjoint à signer l'acte notarié correspondant ;
- D'autoriser la prise en charge des frais correspondants à la régularisation foncière sur le budget communal.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★